



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 14 décembre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations : 5

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 08/12/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
15/12/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Magali PATINET, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Gilles DURET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire : Philippe RIGAL

N° DEL/2023-5-18

**Adhésion à
l'association « Arbres
et Paysages d'Autan »**

Rapporteur :
Monsieur Xavier
BERLUTEAU, Maire-
Adjoint

Considérant que « Arbres et Paysages d'Autan » est une association loi 1901 qui a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous. Elle peut intervenir pour des projets à destination des collectivités comme :

→ des aménagements et plantations durables avec des essences locales en faveur de la biodiversité,

→ l'éducation à l'environnement : accompagnement à la sensibilisation des enfants et des adultes :

→ l'assistance à la prise en compte du patrimoine arboré communal

→ les formations professionnelles sur la connaissance des arbres et la gestion écologique des espaces verts

Le coût de l'adhésion est de 200 € par an pour les communes de 2000 à 10000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'adhérer à l'association « Arbres et Paysages d'Autan ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_18-DE